

AFFAIRE N° 20. - Marché de gré à gré d'un montant de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENTS Frs (1 676 700 Frs), à passer avec la S.I.C.E., pour la fourniture de climatiseurs destinés à l'équipement des bureaux de la Mairie.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'aménagement de la Mairie de Saint-Denis, l'amélioration de certains bureaux et le transfert des services d'A.M.G. dans l'aile Est de l'Hôtel de Ville ont nécessité l'achat de 12 climatiseurs. La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉMYRNE, sollicitée par mes services, s'est chargée de nous les livrer pour un montant de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENTS Frs CFA (1 676 700).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à passer avec la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE L'ÉMYRNE un marché de gré à gré d'un montant de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENTS Frs CFA (1 676 700), pour la fourniture de ces climatiseurs.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 900 - article 214 du budget 1971.

Je mets la question aux voix.

M. CHANE KUNE. - Je crois que l'on aurait pu avoir les climatiseurs pour moins cher.

LE MAIRE. - Je ne pense pas ; nous avons fait une consultation et parmi les maisons sérieuses, la S.I.C.E. est celle qui a fourni les meilleurs prix.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

*Affaire*  
*Saint-Denis, le 3 Juin 1971*  
*Sous le chef*  
*Le Secrétaire Général*  
*signé : Et. Kessler*

*Une copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*  
*M.C. Alarcon*